



COMMISSION DECHETS
COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU LUNDI 13 MARS 2023 A 17H30

ETAIENT CONVOQUES :

Voir liste ci-joint

PRESENTS :

Voir liste de présence ci-joint

Assistaient également à cette réunion :

- Jean MAURY – vice-président service DECHETS
- Nicolas ZOCCHETTO – Directeur service DECHETS
- Nicolas MAZIERES – Chargé de mission prévention/réduction de déchets
- Pauline QUES – Chargé de communication

Ordre du jour :

1. Bilan 2022
2. Objectif 2023
3. Questions Diverses

Préambule

Monsieur Jean Maury s'est présenté en tant que Maire de la Commune de Ria-Sirach et Vice-président de la compétence Gestion et valorisations des déchets de la Communauté de Communes Conflent Canigó.

Il a remercié la présence des élus au sein de cette assemblée, tout en soulignant bien l'importance de cette compétence et de ses commissions par rapport à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes.

Il a ensuite présenté Pauline QUES, nouvelle Chargée Mission Communication qui a pris ces fonctions au 01 mars 2023.

Le vice-président a tenu à souligner le bon travail réalisé par les équipes du service qui permet d'asseoir les engagements de la communauté de communes Conflent Canigó dans la réduction des déchets.

1/2 - Contenu de la commission déchets – support Power.Point

3- Questions diverses :

Lors de la présentation de l'action – « la promotion du jardinage au naturel » – avec comme solution retenue, la mise en place d'un outil de broyage de proximité,

Un débat constructif s'est ouvert afin de mieux comprendre ce futur service.

Plusieurs critères ont permis de proposer cette solution de réduction de Déchets verts pour les Communes grâce à la mise à disposition d'un outil de broyage.

Un certain nombre de Communes nous ont sollicité depuis l'année 2022 sur leur besoin de réduire la gestion de déchets verts dans l'accomplissement de cette tâche notamment sur leur transport vers les points de collecte disponibles (déchetteries : Prades/Vernet les Bains / Vinça).

Rappelons également, que le Déchet vert ne cesse d'accroître en quantité sur notre territoire avec des tonnages – 2020 à 2 000T puis 2021 à 2 200T et enfin 2022 à 2 500T.

Nous constatons mensuellement 10 à 12 transferts de bennes 30m³ compactées des déchetteries de Vinça et de celle de Vernet les bains vers la plateforme de traitement du Sydetom66 basée à Prades.

En précisant que le Sydetom66 organise la compétence Traitement des déchets vert à l'échelle départementale mais que celle-ci à augmenter entre 2022 (40.13€/T) et 2023 (52€/T).

Nous avons également proposé dans cette réflexion que si nous voulions réduire nos coûts sur ce déchet croissant, nous pourrions instaurer une limite d'apport sur les sites de Vernet les bains et de Vinça aussi bien auprès des Communes que pour les utilisateurs des déchetteries.

Après avoir présenté la solution avec plus particulièrement sa convention réglementaire (qui statue les responsabilités de chacun), les élus ont soulevé des questions :

**Avons-nous le droit de créer provisoirement des zones de dépôt de déchets verts afin de réunir assez de matière pour employer l'outil de broyage mise à disposition ?*

(Informations réglementaires à préciser suivant arrêté préfecture / DREAL / police de l'environnement)

**Pouvons-nous étendre/proposer ce service à l'utilisateur ? ou est-ce que la Comco ne le tolère pas ?*

Chaque Commune est libre de proposer ce service à ces administrés mais ce service doit être organisé avant tout par cette même commune ;

La Commune doit assumer ces responsabilités si elle fait évoluer l'offre (tant sur le contrôle des dépôts que sur l'utilisation de la matière transformée – type broyat) ;

**Qui pourra utiliser ce broyeur à végétaux ? est-ce que toutes les communes pourront se voir proposer ce service ?*

Lors de l'expérimentation de cette solution de réduction des déchets verts, nous allons dans un premier temps solliciter une dizaine de communes sur une période de 6 à 8 mois.

Suivant son évolution et les demandes, nous ferons accroître les moyens pour répondre aux sollicitations.

En ce qui concerne l'utilisation de l'outil de broyage, la Communauté de Communes organisera une journée de formation sur son site de Prades avec les agents communaux ou élus.

Cette journée sera obligatoire pour les communes intéressées à vouloir utiliser le matériel.

L'invitation à visiter l'UVE de Calce le 26 avril a été lancée auprès des élus présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à PRADES, le 15 mars 2023

Le Vice-Président,

J. MAURY